

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 18 mai 2022

Présents : MMES. MM., NABETH P., BURETTE-POMMAY, DEGUEURCE, BENTOUHAMI, CHAMBOST, ROYER, MEUNIER-CŒUR, BERENGUER, MONCHAL, MOULIN, NABETH S., DUCHAMP-GARCIA, BEAUDOIN B., GARCIA, GUILLOT, HENRY, JOLY, GERARDI, DESPORTES, MALLETON.

Absents : Mme MARTINEZ et M. GRISON, excusés.
Mme MONDION

Secrétaire de séance : Pierre-Alexandre ROYER

Le Maire informe l'assemblée que le conseil est enregistré.

Le Procès-Verbal du précédent conseil municipal est adopté à l'unanimité.

Le Maire :

Société G2D2 : avis à donner

Le Maire informe l'assemblée que la Préfecture du Rhône (Service protection de l'environnement – Pôle installations classées et environnement) requiert l'avis du conseil municipal concernant la demande d'implantation de la société G2D2 à GENAY.

Cette société située à Genay proche de Neuville sur Saône est déjà implantée sur une surface de 2400 m² sans habitation autour. Elle collecte, trie, conditionne et valorise les déchets industriels dangereux et les déchets non dangereux des collectivités et des entreprises. La nappe phréatique est à 10 m en dessous et les puits de Massieux sont à coté, ainsi que les puits de Cristaline. La quantité de stockage a besoin d'être augmentée rapidement et le positionnement de la commune sur le dossier de demande d'autorisation environnementale est requis.

Mme Guillot intervient pour dire que la société étant déjà installée cela va être difficile d'être entendu si la commune se positionne contre l'agrandissement.

Mr HENRY rajoute que les puits de captage de la commune sont juste en dessous et expose qu'en l'état actuel la quantité supplémentaire de traitements des déchets qui seront traités par G2D2 n'a pas été indiquée.

▪ **Délibération :**

« Le Maire informe l'assemblée :

Vu, la demande d'autorisation environnementale en vue de l'augmentation de la capacité de stockage de déchets dangereux de son installation de transit et de tri de déchets au 69 avenue des Frères Lumière à GENAY, de la société G2D2 déposée auprès du service protection de l'environnement - Pôle installations classées et environnement – de la Préfecture du Rhône,

Vu, la situation de notre commune qui se trouve incluse dans le rayon d'affichage prévu par la législation sur les installations classées,

Le Maire expose :

G2D2 est situé au Sud-Ouest de la commune, à environ 15 km au Nord de Lyon.

Les communes voisines situées dans le rayon d'affichage ICPE de 2 kms : Massieux, Quincieux, Neuville sur Saône, Curis au Mont d'Or et Saint Germain au Mont d'Or.

Le site présente une surface totale de 2 397 m² qui correspond à la surface de la parcelle n°463 située sur la section AM de la commune de Genay.

Aucune habitation n'est située dans un périmètre de 200 m autour du site.

La première habitation recensée est une habitation située à 210 m au Nord Est, derrière le bâtiment de la boulangerie Au Fournil de Genay.

L'accès au site se fait pour le moment par l'avenue des Frères Lumière que ce soit pour la livraison et l'expédition des déchets ou l'accès du personnel et des visiteurs.

G2D2 (Gestion Globale Des Déchets) entreprise régionale indépendante, fondée en 2010 par Philippe de Bernon, collecte, trie, conditionne et valorise les Déchets Industriels Dangereux (DID) et les Déchets Industriels non dangereux des collectivités et entreprises.

L'entreprise propose également des solutions de curage et démolition industriels allant du simple débarrasage d'encombrants, de machines-outils et racks d'entrepôts jusqu'au démantèlement complet avant démolition.

Les activités de G2D2 sont les suivantes :

- Rachat de métaux ferreux ou non ferreux comme l'aluminium, le cuivre et le laiton ;
- Mise en œuvre de solution adaptée pour la collecte et le traitement de déchets dangereux ;
- Service de location et pose de bennes permettant l'évacuation et la collecte de déchets issus de l'industrie (ferraille, gravats, DIB...).
- Intervention dans tous les secteurs d'activités pour procéder à l'enlèvement de machines-outils ou autre type de matériels ferreux ou non-ferreux devenus encombrants.

G2D2 fournit également des services adaptés, en démantèlement ou en démolition, ou sur d'autres problématiques plus spécifiques en fonction des besoins des clients.

A ce jour, pour la rubrique 2718, qui concerne le transit de déchets dangereux, les quantités stockées cumulées de tous ces déchets sont limitées à 1 tonne (seuil de la déclaration), ce qui oblige la société à évacuer rapidement les déchets en transit, quitte à réaliser 10 rotations par jour avec les camions.

Parmi les déchets dangereux acceptés, les 2 catégories les plus représentatives en volume sont les liquides aqueux et les batteries.

Or, la société G2D2 est confrontée à une hausse de la demande qui implique d'accroître rapidement les capacités de stockage sur site.

C'est pourquoi, dans le cadre de cette demande, la société G2D2 sollicite une augmentation du seuil de la rubrique 2718 afin de pouvoir répondre aux sollicitations des clients. Pour ce faire, il est prévu les travaux d'aménagement extérieurs suivants :

- Réalisation d'une dalle béton pour la zone de stockage – environ 500 m² ;
- Réalisation d'un parking pour les véhicules légers et la voirie en enrobés – environ 1 000 m².

Cette voirie permettra de circuler tout autour du bâtiment.

Environ 360 m² seront laissés en espaces végétalisés, afin de respecter les exigences du PLU-H. (15% d'espaces verts).

La société G2D2 envisage également la création d'un nouvel accès Rue de la Champagne afin de compléter ou suppléer l'accès avenue des Frères Lumière qui parfois exige de nombreuses manœuvres lors des livraisons, ce qui peut parfois générer des blocages sur l'avenue.

Le site est implanté dans le département du Rhône (69), sur le territoire de la commune de Genay.

Le site est actuellement une ICPE soumise à déclarations sous les rubriques 2711-2 et 2718.2

L'augmentation des quantités de déchets de ce projet sur le site fait passer l'entreprise du régime de la Déclaration au régime de l'Autorisation.

Conformément à la nouvelle procédure ICPE, un dossier de demande d'autorisation environnementale est déposé.

Le Maire indique que l'avis du conseil municipal est demandé sur ce dossier.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité donne un avis défavorable.**

COMMISSION DE LA COMMUNICATION, DES ASSOCIATIONS, DES AFFAIRES SCOLAIRES, FAMILIALES ET SOCIALES, DES ELECTIONS

Jurés d'assises : tirage au sort

Mme DEGUERCE informe le conseil que le tirage au sort informatisé des jurés d'assises se déroulera le 04 juin à 9 h 30 en mairie. Le public peut y participer.

Remise de médaille : OR

Patrick NABETH remettra, lors d'une cérémonie officielle, la médaille d'honneur OR régionale, départementale et communale à M. Bernard GRISON pour ses 35 ans de service le 04 juin à 11 h 00 dans la salle des mariages.

Point sur les élections législatives

Mme DEGUEURCE indique que toutes les permanences ont été remplies et seront tenues par les élus lors des élections des 12 et 19 juin prochain.

Fête du village le 18/06/2022

Mme DEGUEURCE précise qu'elle se tiendra dans la cour de l'ancienne école. Elle devrait commencer vers 18 h 00. Toutes les informations sur les animations et le repas proposés seront bientôt disponibles.

Installation du self à la cantine

Le self a été installé, c'est la deuxième semaine de fonctionnement. Des petits aménagements restent à terminer, mais tout le monde est ravi.

MJC Reyrieux : intégration de Rancé

Lors du dernier conseil d'administration de la MJC, le maire de Rancé a signé l'avenant à la convention (avec les 4 autres maires des communes déjà partenaires) pour intégrer le dispositif de la MJC. Pour rappel les 4 autres communes sont Reyrieux, Toussieux, Massieux et Parcieux. Les travaux de la MJC pour se mettre en conformité avec les normes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite vont bientôt commencer. Les activités sont maintenues, les lieux seront adaptés en fonction de l'avancée des travaux. En principe en septembre, les activités de la Maison seront reprises normalement.

COMMISSION DE LA VOIRIE, DE L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS, DES RESEAUX ET DES BATIMENTS

Point sur la voirie

Les éclairages entre le chemin du Pré Blanc et la RD933, quatre lampadaires, viennent d'être posés, l'éclairage est maintenant terminé.

Les feux du croisement seront posés fin mai mais ne seront alimentés par ENEDIS qu'une quinzaine de jours plus tard.

Un devis pour les socles des Atribus de la Rd 933 vient de nous parvenir. Il va être analysé avant accord.

Les fourreaux destinés à la fibre optique sont en cours d'enfouissement entre l'allée du Saule et la Bascule, puis les tranchées suivront la route de Reyrieux en allant vers le Nord. Les travaux devraient être terminés vers le 8 juin.

Ils enfouissent 5 fourreaux, et mettent en place, route de Reyrieux, 2 boîtes de connexion : l'une est située à la Bascule, dans le terre-plein, à proximité de l'arrêt du bus en direction de Parcieux, l'autre en face de l'allée des Lavandes

Nous rencontrons ENEDIS, la semaine prochaine, pour la présentation des travaux d'enfouissement de la Haute Tension, route de Civrieux (entre le Centre Equestre et le transformateur des Combes).

A propos du chemin des Varennes : M. BENTOUHAMI informe le conseil que l'inventaire des signalisations au sol est prévu demain après-midi. Il est prévu de rajouter un passage piéton sur le chemin des Varennes (dès sa naissance de la Route de Reyrieux)

La réfection de la tranchée d'enfouissement des fourreaux fibre (chemin des Varennes) est programmée mais aucune date n'est précisée.

Pas de date définitive pour l'utilisation de la fibre par les masserots.

Enfin M. NABETH indique que tous les trottoirs de la zone industrielle vont être refaits à l'exception du trottoir situé magasin Aldi qui a déposé un Permis pour refaire tout leur magasin avec une surface équivalente mais modernisée, avec des plots pour les véhicules électriques...

COMMISSION DES FINANCES, FISCALITE, MARCHES PUBLICS ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Demande de garantie d'emprunt de SEMCODA pour la réhabilitation de 11 logements du bâtiment « Les Bergeronnettes » à la Rouette

Mme CHAMBOST informe le conseil que cette requête a déjà été présentée le 17 mars 2021 et elle rappelle que le conseil municipal a donné son accord de principe sur cette demande de garantie. Les travaux de réhabilitation sont évalués à 426 335 € financés pour 320 000 € par un emprunt et 106 335 € par fonds propres. La SEMCODA sollicite la garantie financière à hauteur de 80% du prêt soit 256 000 €.

▪ **Délibération :**

« Après présentation par M. CHAMBOST du projet de réhabilitation de 11 logements du bâtiment « Les Bergeronnettes » au 176 rue de la Rouette, qui est porté par la SEMCODA,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales

Vu l'article 2298 du Code civil

Vu le contrat de Prêt N° 132271 en annexe signé entre SEMCODA, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations ;

Détail du prêt (Index Livret A) :

Nom du prêt	Montant	Durée	Taux
PAM	320 000 €	25 ans	1,53%

- ACCORDE à hauteur de 80 %, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 320 000 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N) 132271 constitué d'1 Ligne du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 256 000 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre de contrat de Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

- ACCORDE la garantie pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- S'ENGAGE pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, approuve la délibération.

Point sur les engagements d'investissement

Les devis d'engagement en investissement ont été signés pour un montant de 74 000 € conformément au vote du budget et répartis comme suit :

- Ecole : redimensionnement de la wifi (2,7 K€), socle numérique à hauteur de 28,5 K€ avec une subvention de 17,5 K€ par le ministère.
Tricycles, tabourets pour les Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap (AESH), tables et chaises (Cantine) 4,4 K€.
- Voirie : devis de réfection d'enrobé pour 21,5 K€ (chemin du Val de Saône vers le transformateur, petite réfection à port Masson et en haut de la montée du Charron).
- Cimetière : reprise de 5 concessions 3,4 K€
- Renouvellement d'extincteurs pour 2 K€
- Service technique : renouvellement de petits matériels 4 K€
- Animations/Marché : Armoires électriques et coffrets électriques 4,8 K€
- Mairie : divers équipements 2 K€

Mme Guillot demande si c'est la commune qui paye l'eau et l'électricité utilisés par les forains lors du marché ?

Mme CHAMBOST indique que ces frais seront couverts par le droit de place que payeront les forains.

Le maire rajoute que l'emplacement est exceptionnellement gratuit cette année pour le lancement du marché.

Marché forain : inauguration

L'inauguration du marché s'est déroulée le dimanche 15 mai dernier avec la présence de huit forains qui se sont installés dans la cour de l'ancienne école et une animation sur le thème du printemps. Plus de 300 personnes sont passées sur le marché pendant la matinée. L'office du tourisme Ars Trévoux pourrait occasionnellement être présent pour présenter les activités du secteur. Les recherches d'autres exposants sont en cours pour étoffer la gamme de produits proposés aux masserots. Une rotation de certains stands permettra une offre différente chaque semaine.

Comité de sélection pour occupation temporaire du domaine public

Mme CHAMBOST informe le conseil que 2 candidatures ont été reçues à la suite de l'appel à candidature pour l'occupation de l'emplacement vacant ouvert sur la période. Le comité de sélection s'est réuni le 6 mai pour analyser les dossiers sur les 7 critères définis : c'est Pizza & Piatti qui a reçu l'autorisation d'installer son Food truck à compter du 17 mai au soir sur l'emplacement situé vers les commerces (remplacement de Pizza Kéo).

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ, DU TRANSPORT, DES DÉPLACEMENTS ET DE LA MOBILITÉ

Marché vidéo protection : notification du candidat retenu

M. ROYER informe le conseil que le candidat Eiffage a été retenu pour le marché d'installation d'un système de vidéoprotection sur la commune. La réunion de lancement a eu lieu ce jour (18/05/2022). L'avant-projet est attendu le 22 juin pour validation par la commune. Un arrêté devra être pris pour 2 mois pour une autorisation de stationner, la circulation ne sera pas coupée.

Transports :

- La CCDSV a ouvert les inscriptions pour les transports scolaires le 16 mai et jusqu'au 30 juillet, passé ce délai, une pénalité financière est appliquée.
- Itinéraire et arrêt reporté en raison de travaux : tous les usagers de l'arrêt « Rouette » doivent se reporter sur l'arrêt « Barrage » en raison de travaux liés à la fibre sur la route de Reyrieux.
- La CCDSV lance une enquête mobilité pour connaître les déplacements et les besoins en mobilités. Tous les habitants du territoire sont invités à y participer.

COMMISSION DU CADRE DE VIE, DE L'ENVIRONNEMENT, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DU PATRIMOINE, DU SPORT, DE LA CULTURE ET DES LOISIRS, DU CIMETIÈRE

Concert de jazz du 21 mai 2022

Mme MEUNIER CŒUR informe le conseil que dans le cadre de la saison culturelle de la CCDSV, un concert de jazz est prévu ce samedi 21 mai.

A l'affiche de ce dernier, un quatuor franco-américain composé

- du batteur new-yorkais Joe Fansworth,
- du pianiste Olivier Truchot,
- du bassiste Patrick Maradan
- et du guitariste Mark Whitfield,

Ces 4 musiciens sont actuellement en tournée européenne et se produisent à Massieux.

Les billets peuvent s'acquérir sur le site de l'office de tourisme de Trévoux, mais il y aura aussi une billetterie sur place.

Pour l'organisation on remerciera chaleureusement le Comité des fêtes qui est porteur de ce spectacle, de même que les services techniques de la mairie.

Rêve de cirque

Mme MEUNIER CŒUR rappelle au conseil que l'année dernière nous avons accueilli à l'écoparc un double spectacle d'artistes de rue dans le cadre du festival Rêves de cirques, et ce fut un franc succès.

Aussi avons-nous accepté d'être à nouveau, commune d'accueil pour la saison 2022.

Cette année le spectacle proposé sera dispensé par la Cie NI composée d'un artiste solo qui nous emmènera dans le monde burlesque intitulé « Des pieds et des mains »

Cette manifestation aura lieu, toujours à l'écoparc, le jeudi 16 juin à 18 heures, et sera intégralement prise en charge par la commune. Le principe est en effet qu'il n'y ait pas de prix d'entrée pour les spectateurs.

Mini forêt

Mme MEUNIER CŒUR informe que le premier pas officiel de notre projet de mini forêt sur la parcelle AK58 (située à l'entrée du village, à gauche après le pont de l'autoroute) a été effectué le mercredi 13 mai.

La SEMCODA prendra en charge financièrement l'acquisition des arbres dans le cadre de sa politique de Responsabilité Sociale des Entreprises, motivant ainsi l'ensemble de ses salariés à économiser du papier pour planter des arbres. « Prenons Racine » (l'association en charge de l'aspect technique), la SEMCODA et la municipalité ont ainsi signé une convention concrétisant l'opération.

Les analyses de sol ayant été faites, la prochaine étape va être le choix rapide des essences les mieux adaptées à l'implantation souhaitée, pour une commande des plants le plus tôt possible afin d'être assurés de pouvoir les obtenir en temps utiles.

Une fois cet aspect logistique urgent réglé, ce projet, ayant, au-delà de son aspect écologique, un volet pédagogique et participatif, il est prévu de planifier une réunion pour avancer sur ces deux autres aspects et intégrer ainsi pleinement l'école, et les masserots qui le souhaitent.

DIVERS

Syndicat des Eaux Bresse Dombes Saône :

Mme CHAMBOST informe le conseil qu'elle a participé à la réunion de présentation du nouveau fermier et présente les différents sujets abordés. La société SAUR remplace depuis le 01/04/2022 SUEZ. La nouvelle entreprise va envoyer des courriers aux habitants pour les informer du changement. La dernière facture SUEZ sera reçue pour les consommations jusqu'au 31 mars et la nouvelle sera envoyée une fois par an par le nouveau fermier. Mme CHAMBOST rappelle qu'il est interdit de prélever de l'eau sur les bornes incendies. Mme GUILLOT rajoute que ce prélèvement est qualifié de vol et est soumis à une amende.

Mme GUILLOT rappelle que des bornes Moneca à destination des entreprises ont été installées dans plusieurs communes de la CCDSV dont une à Massieux avec un système de cartes prépayées.

Information : M. BURETTE-POMMAY précise qu'une délibération sera inscrite au prochain ordre du jour du conseil municipal concernant la propriété située au 168, route de Reyrieux.

La date du prochain conseil est fixée au 22/06/2022 à 20 h.

La séance est levée à 21 h 20.